



**FORMATION
COMPÉTENCE**

INTERVENANTS
Spécialisés en
formation permis
d'exploitation.

METHODE
Exposé à partir de
supports audiovisuels,
animation interactive
du groupe, remise de
documents
pédagogiques.

PROCHAINES DATES DE FORMATION
CONSULTEZ www.umihformation.fr
Tél : 0 806 700 701
contact@umihformation.fr

PROGRAMME

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RESTAURANTS, DÉBITS TEMPORAIRES

CONNAÎTRE LA NOUVELLE LEGISLATION SUR LES DÉBITS DE BOISSONS

PUBLIC ET OBJECTIFS : La ½ journée d'information proposée par **UMIH FORMATION** permet aux collectivités territoriales d'acquérir une bonne maîtrise de la gestion des licences de débit de boissons III, IV, des licences restaurant ou à emporter, et des autorisations de buvettes temporaires, par la connaissance, notamment, des articles du Code de la santé publique.

INFORMATION GRATUITE ½ JOURNEE

POUR LES ELUS MUNICIPAUX, MAIRES, MAIRES ADJOINTS
ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DES MAIRIES

- **LE PERMIS D'EXPLOITATION**
- **PERMIS DE VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES LA NUIT, DE 22H A 8H**
- **PERMIS D'EXPLOITATION CHAMBRES D'HÔTES**
OBJECTIFS, CONTENU, LOI ET DÉCRET ;
- **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME**
CLASSIFICATION DES DÉBITS DE BOISSONS ;
LICENCES DE DÉBITS DE BOISSONS À CONSOMMER SUR PLACE ;
LICENCES RESTAURANTS ;
LICENCES À EMPORTER ;
ASSOCIATIONS ET DÉBITS TEMPORAIRES (BUVETTES) ;
CONDITIONS D'EXPLOITATION D'UNE LICENCE IV PAR UNE COMMUNE ;
- **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES**
OUVERTURE, MUTATION ;
TRANSFERT, TRANSLATION ;
MODALITÉS DE TRANSFERT DU DERNIER DÉBIT DE BOISSONS ;
LIMITATION DU NOMBRE DE DÉBITS DE BOISSONS ;
PEREMPTIONS, ZONES PROTÉGÉES ;
TEXTES, PRINCIPES, SANCTIONS